**Conseil municipal du 25 mai 2020.**

Membres présents : Mesdames CARPENTIER, DOSSCHE, CHAMPIGNY, PRE, FRANCOISE, ABADIE, GIRARD, BOULET, BOLLOTTE,

Messieurs MIGUET, TERRET, VAN ROSSEM, SMORAG, BATILLIOT, MARTI, BRUNEAU, DEMONT, MONTAY,

***Absents (es) excusés (es) :***

Madame ROY a donné pouvoir à Madame CARPENTIER

Le président de séance est la doyenne du conseil : DOSSCHE Myriam.

Les assesseurs de séance, ici présents, sont le deuxième doyen et le deuxième plus jeune : VAN ROSSEM Marc et ABADIE Laureen. Ils seront responsables du dépouillement de chaque vote à bulletins secrets.

Le secrétaire de séance est le plus jeune candidat de la liste : MONTAY Benjamin.

1. Election du Maire.

Le premier point de l’ordre du jour fixé par le conseil est l’élection du Maire de la commune. Seul MIGUET Denis se présente au poste de Maire.

A l’unanimité, MIGUET Denis est élu Maire de la Commune de Cannes-Ecluse par le conseil municipal élu au suffrage universel direct le 15 Mars 2020. Il est installé immédiatement.

1. Election des adjoints.

Le deuxième point de l’ordre du jour est la création des postes d’adjoints aux maires. En l’espèce, le nombre d’adjoints fixé par le conseil est au nombre de 3, ce chiffre est voté à l’unanimité.

Les adjoints sont élus par bulletin secret. Une liste d’adjoints s’est présentée et est constituée de CARPENTIER Hélène, TERRET Thierry et de VAN ROSSEM Marc.

A l’unanimité, les adjoints sont nommés par le conseil municipal. Les candidats précités sont installés immédiatement et dans l’ordre dans lesquels ils figurent.

1. Charte des élus et visa du code général des collectivités territoriales concernant les élus locaux.

La charte de l’élu local indique différents points à respecter pour chaque membre du conseil. Elle est acceptée par le conseil à l’unanimité.

La suite des votes du présent conseil seront désormais effectués à main levée.

1. Délégation du Maire.

Les délégations du Maire sont aux nombre de 21, elles sont toutes acceptées par le conseil municipal à l’unanimité.

Les taux d’indemnités proposés pour le Maire (51.6%), ses adjoints (19,8%) ainsi que pour les conseillers municipaux délégués (6%) sont acceptés par le présent conseil à l’unanimité.

1. Elections des conseillers municipaux délégués.

Le conseil municipal propose 6 postes de conseillers municipaux délégués. Les noms proposés sont :

* Madame DOSSCHE Myriam pour l’animation et la culture.
* Monsieur SMORAG Philippe pour la vie associative et sportive.
* Madame CHAMPIGNY Muriel pour le CCAS & les cérémonies.
* Monsieur MARTI Michel pour les travaux.
* Madame PRE Martine pour le Conseil municipal des jeunes (CMJ).
* Madame FRANCOISE Laurence à la communication.

Chacun des postes est acceptée par le conseil à l’unanimité.

1. Commissions municipales.

Les différentes commissions municipales sont citées par le Maire, elles sont au nombre de 10 avec différentes thématiques :

* Finances.
* Personnel.
* Travaux.
* Développement économique & urbanisme.
* Affaires scolaires et jeunesse.
* Animation, vie associative et culturelle.
* Sportive.
* Mobilité et environnement.
* Cérémonies militaires.
* Communication.

Ces différentes commissions ainsi que les membres de ces dernières sont élus à l’unanimité par le conseil.

1. Commissions extramunicipales.

Les commissions extramunicipales sont au nombre de 17 dont 4 obligatoires.

1. Commissions obligatoires.

Le conseil municipal nomme à l’unanimité au sein de la commission de la caisse des écoles MIGUET Denis en tant que Président ; TERRET Thierry en tant que Vice-Président ; DOSSCHE Myriam, BOULET Sylvie, BOLLOTTE Géraldine et GIRARD Elodie en tant que membres.

La commission aux impôts directs doit être composée de 16 titulaires ainsi que de 16 suppléants. La nomination de ces membres doit se faire dans un délai de deux mois. Les formalités de cette dernière sont acceptées par le conseil à l’unanimité.

Le CCAS requiert la nomination de 12 membres dont 6 élus et 6 personnes non-élues. Les formalités de ces nominations sont acceptées par le conseil.

Les 6 membres sont : CHAMPIGNY Muriel, PRE Martine, MARTI Michel, DOSSCHE Myriam, ROY Béatrice, ABADIE Laureen. Les membres de cette commission sont acceptés par le conseil municipal, à l’unanimité.

A la commission d’appels d’offre, le conseil nomme à l’unanimité MIGUET Denis en tant que Président ; CARPENTIER Hélène en tant que Vice-Présidente ; MARTI Michel, BRUNEAU Éric, MONTAY Benjamin en tant que membres titulaires ; PRE Martine, SMORAG Philippe, DEMONT Florent en tant que suppléants.

1. Commission de représentants de la commune.

La désignation des représentants de la commune au SITCOME est acceptée à l’unanimité par le présent conseil. Les délégués titulaires sont DEMONT Florent et SMORAG Philippe ; Les délégués suppléants sont PRE Martine et MARTI Michel.

Les membres représentants les 4 instances de la CCPM sont nommés à l’unanimité par le conseil :

* **SIRMOTOM** : BRUNEAU Éric, MARTI Michel titulaires ; MIGUET Denis, SMORAG Philippe suppléants.
* **SMEP** : MIGUET Denis, VAN ROSSEM Marc titulaires ; TERRET Thierry, MARTI Michel suppléants.
* **CLECT** : MIGUET Denis titulaire ; CARPENTIER Hélène suppléante.
* **SDESM** : MIGUET Denis, MARTI Michel titulaires ; VAN ROSSEM Marc suppléant.

La mission locale dispose d’un représentant nommé à l’unanimité par le conseil : DOSSCHE Myriam.

Le CNAS dispose d’un représentant nommé à l’unanimité par le conseil : CARPENTIER Hélène.

La SACPA dispose d’un représentant au sein du conseil, elle est nommée par ce dernier à l’unanimité : GIRARD Elodie.

Le correspondant défense dispose d’un représentant au sein du conseil, il est nommé à l’unanimité par ce dernier : MIGUET Denis.

Levée de séance à 20 heures 35